



- :- :- :- :-

CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

- 12 NOVEMBRE 2013 -

Mady Martinelli
Sténotypiste de Conférences
123 rue de Paris
78470 St Rémy les Chevreuse
☎ 01 30 47 48 00/Fax 01 30 47 17 53
mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu du 24 septembre 2013	2
FINANCES	3
SOLIDARITÉ	3
00/ Solidarité de la ville de Bagneux envers les sinistres des Philippines suite au typhon survenu le 8 novembre 2013	3
ADMISSIONS EN NON-VALEUR	4
01/ Admission en non-valeur pour les années 2011 a 2013	4
REMISES GRACIEUSES	4
02/ Remises gracieuses pour les années 2008 À 2010.....	4
INTERCOMMUNALITE	4
03/ Communication du rapport d'activité 2012 des conseillers communautaires sur l'activité de la communauté d'agglomération "sud-de-seine"	4
GARANTIE COMMUNALE.....	9
04/ Demande de garantie communale au profit de l'association Espérance Hauts-de- Seine pour un emprunt total de 2 691 482 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'extension du centre Jean Caurant à Bagneux (annule et remplace la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2013)	9
05/ Demande de garantie communale au profit de la Semaba pour un emprunt à court	9
terme de 10 000 000 € à contracter auprès du Crédit Foncier, destine à financer les acquisitions foncières de la Zac Victor Hugo	9
AMÉNAGEMENT URBAIN	10
MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT – CONTRAT D'EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT	10
06/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer l'avenant n° 2 au contrat d'exploitation des marchés communaux.....	10
ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO	12
07/ Protocole foncier ratp/semaba - Metro ligne 4	12
08/ Accord de principe préalable à la cession a la Semaba des parcelles P n° 8, n° 12, n° 13, n° 14 sises 47-49, avenue Henri Barbusse.....	12
CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BAGNEUX	14
09/ Contribution de la Ville de Bagneux à L'enquête préalable à La déclaration d'utilité publique - tronçon Pont de Sèvres Noisy-Champs 6 ligne rouge - 15 sud	14
OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN	15
FINANCEMENT DE LA DIRECTION DE PROJET DE L'OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN	

POUR L'ANNÉE 2010.....	15
10/ Approbation de la convention d'attribution d'une Subvention départementale de fonctionnement à la commune de Bagneux pour le financement de la direction de projet de l'opération de renouvellement urbain pour l'année 2010 et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	15
TRAVAUX DE DÉSAMANTAGE – LOT N°1 ÉCOLE ALBERT PETIT.....	16
11/ Acceptation de l'avenant n° 1 au marché n° 363001 à passer avec la Société Amiantis et autorisation donnée à Mme le maire de le signer.....	16
CONVENTION DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DE DEUX CANIVEAUX TECHNIQUES ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA RATP DANS LE CADRE DE TRAVAUX PRÉPARATOIRES À L'ARRIVÉE DE LA LIGNE 4.....	16
12/ Acceptation de la convention de travaux de réalisation de deux caniveaux techniques à passer entre la ville et la Ratp et autorisation donnée à Mme le maire de la signer.....	16
MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES RELATIF À LA MISSION DE COORDINATION D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION INTER-CHANTIERS ET DE COMMUNICATION AUTOUR DES TRAVAUX DU QUARTIER NORD DE BAGNEUX.....	17
13/ autorisation donnée à Mme le maire de signer la convention constitutive du groupement de commande pour passer le marché cite en objet.....	17
14/ Approbation de la convention de participation aux prestations intellectuelles relative à la mission d'opc-ic à passer entre la ville et la Semaba et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	19
TERRAINS MULTISPORTS.....	19
15/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE DÉPOSER DES DOSSIERS DE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER POUR UN TERRAIN MULTISPORTS DANS LE QUARTIER NORD.....	19
15 BIS/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE DÉPOSER DES DOSSIERS DE DEMANDES DE PERMIS D'AMÉNAGER POUR UN TERRAIN MULTISPORTS DANS LE QUARTIER SUD.....	19
CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES ÉMERGENTES DE BAGNEUX	21
ASSURANCES - DOMMAGES AUX BIENS - RESPONSABILITÉ CIVILE	24
17/ Autorisation donnée à Mme le maire de signer les marchés correspondants (2 lots).....	24
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	24
SIPPEREC.....	24
18/ Approbation du rapport d'activité du syndicat intercommunal de la périphérie de paris pour l'électricité et les réseaux de communication relatif à l'année 2012.....	24
SIFUREP	25
19/ Rapport annuel 2012 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (Sifurep).....	25
TARIF	25
INFORMATIQUE.....	25
20/ Création de tarif de la redevance d'occupation du domaine public non routier pour le	

réseau de communications électroniques THD Seine avec Sequalum	25
ÉDUCATION	26
QUOTIENT FAMILIAL	26
21/ Mode de calcul du quotient familial et détermination des bornes de quotient familial.....	26
PERSONNEL	26
22/ Création de trois emplois d'avenir pour la DEPE - Propreté Urbaine et la Direction du Personnel d'entretien	26
23/ Création d'un emploi D'adjoint technique de 2 ^{ème} classe pour la Depe – Espaces Verts.....	27
24/ Création d'un emploi d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe assurant les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique pour la Direction de la Citoyenneté - Police Municipale	28
25/ Création d'un emploi d'animateur pour la direction de la citoyenneté - centre social et culturel jacques Prévert.....	28
26/ Création d'un emploi d'attaché pour la Direction de l'Habitat	28
27/ Création d'un emploi d'attaché pour la direction des services techniques - cellule administrative.....	28
28/ Création d'un emploi de médecin hors classe à temps non complet à hauteur de 8 heures hebdomadaires pour le Centre Municipal de sante	29
29/ Création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 14 h 30 hebdomadaires pour le LAEP "Le Petit Nuage"	29



CONSEIL MUNICIPAL

- MARDI 12 NOVEMBRE 2013 -

(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à tous. Je vous propose de débiter notre séance. Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MENSAH Christian, présent

COLLET Guy, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

SEISEN Nadia, présente

BESSON Jean-Marc, présent

PAYEN François, absent, pouvoir à Emilio Espejo

DIMBAGA Sidi, présent

CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah

DAVID Bernadette, présente

ESPEJO Emilio, présent

TALLA Irène, présente

HIRSCH-TRIQUART Nicole, présente

PAUTRAT Michel, présent

RIAHI Béchir, absent, pouvoir à Christian Mensah

POTVIN Catherine, présente

ALEXANIAN Patrick, absent pouvoir à Marie-Hélène Amiable

HOURS Françoise, présente
GENDREY Christian, présent
ROGÉ Sylvie, présente
MEKER Pascale, présente
LEFRESNES Thierry, présent
RENÉ-CORAIL Claudyne, absente, pouvoir à Pascale Meker
TUDER Bruno, présent
HADDAD Mouloud, présent
WARIN Delphine, présente
CHAMI Nezha, présente
LELANDAIS Marc, présent
NUNES Gabriela, absente pouvoir à Catherine Potvin
QUASHIE-VAUCLIN Guillaume, présent
BEURAIN Christine, absente, pouvoir à Françoise Hours
POURTAUD Michèle, présente
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
LAFARGUE Valérie, absente
NAPOLEONE Frédéric, absent, pouvoir à Karim Ibazatene
IBAZATENE Karim, présent
DARVES-BORNOZ Marie-Édouard, présente
MARTIN Patrice, présent

Mme BOUDJENAH. - Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

♦ *Approbation du compte rendu du 24 septembre 2013*

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques à formuler ?

M. ROUSSEAU. - Je vous remercie de me donner ma parole, Madame le Maire.

Page 4 du compte rendu, vous vous étiez engagée à nous transmettre le courrier sur la situation de M. Ibazatene au sein du Conseil. À ce jour, nous n'avons rien reçu. Est-ce normal ?

Je vous remercie, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Nous n'avons pas de courrier, mais un mail d'avril 2011.

M. ROUSSEAU. - Vous vous étiez engagée à nous en envoyer un autre, d'après la page 4 du compte rendu.

Mme le MAIRE. - Nous allons vous le transmettre. Ce sera chose faite.

Avez-vous d'autres interventions à émettre ?

Mme DARVES-BORNOZ. - À la fin du deuxième paragraphe de la page 33 du compte rendu, dans mon intervention sur le CDT, il est indiqué notamment "de notre globe communal", c'est "bloc communal".

Mme le MAIRE. - D'autres remarques ?...

(Aucune.)

➡ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Avant de commencer l'ordre du jour du Conseil municipal, je voudrais vous transmettre une information concernant la Semaba, donnée au Conseil d'administration de la Semaba il y a quelques jours.

Le Directeur Général de la Semaba a dû quitter la Société pour des raisons de santé sérieuses au début du mois d'octobre. Pour ne pas rester en vacance de poste et, dans l'attente du recrutement d'un Directeur Général qui prendra un certain temps, particulièrement en cette période, la Semaba a passé un contrat pour une mission d'assistance de direction immédiate. Olivier Crépin assure cette mission.

Parallèlement, un nouveau secrétaire général a pris ses fonctions il y a une semaine. Il s'agit de Liassine OUARTI. Il chapotera la question des finances, des RH et juridiques pour la Semaba.

Mme Boudjenah a réuni le Conseil d'administration de la Semaba. Elle a transmis ces informations. Je souhaitais vous les donner, puisqu'il s'agit d'un outil important de la ville. Il me semblait important que le Conseil municipal soit au courant.

FINANCES

SOLIDARITE

00/ SOLIDARITE DE LA VILLE DE BAGNEUX ENVERS LES SINISTRES DES PHILIPPINES SUITE AU TYPHON SURVENU LE 8 NOVEMBRE 2013

Mme le MAIRE. - Cette délibération supplémentaire adressée aux responsables de groupe concerne les événements aux Philippines.

Vous avez aimablement accepté de répondre, bien que l'on vous ait envoyé le mail, un lundi férié, je vous en remercie, pour me donner votre accord afin que cette délibération soit inscrite en urgence à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Vous savez qu'un puissant typhon a frappé le 8 novembre les Philippines et a provoqué une catastrophe nationale pour le pays. On annonce au moins 10 000 morts.

Vous suivez l'actualité, vous savez donc que la majorité des rescapés n'a ni eau ni nourriture ni médicament. Les aéroports et les ponts ont été détruits. Il y a donc des soucis pour entrer en contact.

Plusieurs pays, l'Union Européenne et l'ONU, ont annoncé leur assistance et leur mobilisation.

Je vous propose que la ville de Bagneux contribue à cet élan de solidarité internationale, à la hauteur de la participation que peut avoir une ville comme la nôtre, en accordant une subvention de 1 500 € à chacune des trois associations humanitaires de la ville que sont le Secours Populaire Français, le Secours Catholique et la Croix Rouge qui sont mobilisés depuis vendredi 8 novembre, le jour où cette catastrophe a malheureusement frappé le peuple philippin.

Avez-vous des interventions à faire ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Nous allons faire le maximum pour que les dons que nous affectons arrivent rapidement auprès des associations à qui nous adresserons, dès demain, un courrier. Nous demanderons au Trésor Public de mandater ces sommes le plus rapidement possible.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

01/ ADMISSION EN NON-VALEUR POUR LES ANNEES 2011 A 2013

Mme BOUDJENAH. - Vous avez les chiffres sous les yeux.

Il s'agit de sommes dues par certains débiteurs pour la période allant de 2011 à 2013. Ces sommes s'élèvent au total à 2 642,62 €. La trésorerie nous demande d'apurer ces montants et de procéder à leur admission en non-valeur.

Mme le MAIRE. - C'est une délibération habituelle pour laquelle le Trésor Public n'a pu recouvrer ces créances.

Avez-vous des remarques à formuler ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

REMISES GRACIEUSES

02/ REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2008 À 2010

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit de sommes dues par deux débiteurs en situation de surendettement pour lequel le juge de l'exécution du Tribunal d'Instance d'Asnières a prononcé des saisines de rétablissement personnel. On nous demande une remise gracieuse pour un montant de 889,89 €.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques à formuler ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

INTERCOMMUNALITÉ

03/ COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "SUD-DE-SEINE"

Mme le MAIRE. - La loi prévoit que nous présentions chaque année le bilan d'activité de notre communauté d'agglomération au Conseil municipal. Vous avez reçu à cet effet un document.

Le rapport qui vous est présenté ici est celui d'une année de mise en œuvre et de poursuite d'actions et de projets bénéficiant aux habitants de Sud-de-Seine et aux Balnéolaises et Balnéolais. Je pense particulièrement aux politiques environnementales, à celles liées au développement économique et aux politiques sociales et d'insertion sur lesquelles nous devons appuyer notre développement territorial.

Dans son projet de territoire, l'intercommunalité est soucieuse de promouvoir l'efficacité économique, la justice sociale, la qualité de l'environnement. C'est pourquoi, il s'applique à mettre en œuvre le projet territorial qui a été voté par notre communauté d'agglomération en 2010.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, Sud-de-Seine s'implique au quotidien afin de mettre en place les politiques respectueuses de l'environnement.

En 2012, elle a notamment travaillé à l'optimisation de la gestion des déchets, à améliorer bien sûr, le réseau d'assainissement - vous avez le bilan - et l'éclairage public, à développer les réseaux de transport et la mobilité citoyenne.

En ce qui concerne notre commune, dans le cadre de l'insertion et de l'emploi, l'année 2012 a été marquée par des projets utiles à Bagneux :

- le fonctionnement en année pleine de l'espace insertion et de la Maison de l'insertion et du PLIE (le plan local pour l'insertion et les emplois de Bagneux),
- la mise en place de parcours de formations adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi dans le cadre du pacte,
- le contrat entre la Région Île-de-France et la communauté d'agglomération concernant l'emploi et le développement économique,
- et surtout, pour notre ville, l'ouverture de l'antenne de l'école de la 2^{ème} chance en novembre 2012 après toute une année intense en négociations pour obtenir son ouverture à Bagneux,
- le forum de l'emploi qui a été réalisé, cette année, à Bagneux avec la participation de 750 demandeurs d'emploi,
- l'intégration dans les marchés publics de clauses d'insertion qui favorisent l'embauche de jeunes demandeurs d'emploi. Cela a été le cas par exemple sur les constructions de piscines.

En matière d'action sociale, l'année 2012 a aussi été marquée par une importante activité du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) gérontologique qui a accueilli 565 nouveaux usagers sur l'ensemble des antennes locales, dont 181 personnes pour Bagneux. Je vous rappelle que ce CLIC a pour but d'orienter les personnes âgées en difficultés, ainsi que leur famille.

La communauté d'agglomération a réalisé cette année-là un diagnostic gérontologique du territoire pour mieux définir son action pluriannuelle dans la durée et surtout aussi déterminer des actions prioritaires.

Enfin, un travail important a été accompli pour atteindre les objectifs que nous nous étions fixés en termes de soutien du développement de l'activité économique du territoire.

Peut-être à souligner que nous avons eu une augmentation générale de la participation à ces actions et à ces projets, notamment les actions concernant la création de la reprise d'entreprises qui étaient fortement soutenues. Je vous rappelle, dans ce cadre, le travail réalisé avec la boutique de gestion des Hauts-de-Seine Initiatives en termes d'orientations des créateurs d'entreprise.

On peut peut-être aussi ajouter que la communauté d'agglomération est un partenaire important pour la réalisation d'études sur le développement ou la reconversion du site des Mathurins, puisque la communauté d'agglomération a financé l'étude de développement économique avec un Cabinet, étude qui a servi dans le cadre de la signature de notre contrat de développement territorial.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais évoquer. Je pourrais en évoquer beaucoup d'autres.

Il s'agit du bilan 2012 de notre communauté d'agglomération.

Le document complet est à votre disposition.

Y a-t-il des interventions ?

Mme HOURS. - Ce document nous a été présenté le 26 septembre en conseil communautaire. Je m'aperçois qu'il comprend peu de chiffres sur le chômage. Nous savons tout ce que la communauté d'agglomération a fait, mais pas par rapport à la nature des besoins. Je n'ai pas trouvé le nombre de chômeurs. J'ignore s'il a augmenté ou baissé, si la variation est la même dans toutes les communes. Il serait utile que l'on ait tous ces chiffres en mémoire.

Mme DARVES-BORNOZ. - Je remercie tout d'abord le service de la communauté d'agglomération pour leur rapport qui est bien fait et clair avec ses manquements, comme cela vient d'être souligné.

Nous constatons que, depuis la création de la communauté d'agglomération, l'augmentation du personnel et de la masse salariale est très importante sans pour autant que la masse salariale ni l'effectif des communes aient pu diminuer. On peut donc se demander quels sont les bénéfices de cette mutualisation.

Nous débattons suffisamment souvent de ces questions lorsque nous sommes en conseil communautaire.

Je rappelle que la Cour des Comptes soulignait, dans son tout récent rapport, les perspectives en matière de finances publiques. Il a formulé un certain nombre de recommandations en mettant notamment l'accent sur la progression des dépenses locales et notamment des dépenses de personnel.

Elle s'est également prononcée pour un effort soutenu de péréquation, ce dont nous avons déjà beaucoup discuté ici, mais aussi de maîtrise de mutualisation des effectifs au sein du bloc communal, c'est-à-dire communes et intercommunalités.

Je ne reviendrai pas dans le détail sur les grandes préconisations de la part de la Cour des Comptes en la matière. Je ferai simplement un rappel pour dire que le bloc communal sera, bien entendu, sous les feux de la loi de modernisation de l'action publique et de l'affirmation des métropoles qui a été récemment votée. Nous en avons d'ailleurs parlé ici au dernier Conseil municipal.

Permettez-moi de dire ce soir que le choix des électeurs pour la gestion communale et intercommunale en 2014 devra être très éclairé par le programme des candidats.

Je voudrais évoquer un autre point : le rapport recommande des améliorations en matière de communication. Un certain nombre d'actions pour mieux faire connaître l'intercommunalité et donc son travail et l'impact sur les communes et les populations ont été menées.

À ce titre, je voudrais faire mention d'un sondage qui remonte au début octobre, qui a été commandé par l'Assemblée des communautés de France. Celui-ci donne des résultats tout à fait intéressants, à 6 mois des prochaines élections locales, communales et intercommunales qui se traduiront par l'élection directe, par les citoyens, des conseillers communautaires au sein des communes de plus de 1 000 habitants.

À ce titre-là, 74 % des Français qui déclarent que leur commune de résidence appartient à une intercommunalité considèrent que c'est une bonne chose.

On voit bien l'évolution de ce bloc communes/intercommunalités.

En revanche, moins de la moitié de ces 74 % considèrent qu'ils connaissent peu ou pas le nom ou même la fonction de qui est ou n'est pas le Président ou la Présidente de l'intercommunalité à laquelle appartient leur commune de référence. Cela montre la nécessité que cette collectivité supplémentaire soit mieux connue.

Ces mêmes Français jugent très utile l'organisation d'une campagne d'information sur le fonctionnement et les enjeux de l'intercommunalité et souhaitent que l'intercommunalité soit au cœur des prochaines élections.

De même, pour ces mêmes Français, 93 % souhaitent que, dans leur intercommunalité, les candidats à la présidence se déclarent clairement avant les élections locales.

95 % veulent que les grands projets et les compétences de leur intercommunalité soient au cœur des débats et des programmes des candidats aux élections municipales.

On peut également souligner, toujours en matière de communication que 87 % des sondés estiment que les engagements des candidats sur les choix de l'organisme et d'aménagement de l'espace seront importants, voire très importants dans le choix de leur vote.

Je voulais faire référence à ces quelques éléments de ce sondage très intéressant qui montrent encore aujourd'hui le peu de connaissances des Français de leur intercommunalité et quand leur commune appartient à une intercommunalité à quel point ils sont loin de cet échelon territorial.

Pour la plupart des sondés, on estime que les attentes prioritaires à l'égard de l'intercommunalité comme le développement économique, la cohérence des choix d'urbanisme et d'aménagement et les transports apparaissent en tête des domaines dans lesquels l'intercommunalité doit apporter des améliorations aux yeux des Français.

Tout cela pour dire que je prends acte, ce soir, du rapport de l'intercommunalité, mais que, globalement, moi qui suis conseillère communautaire, qui participe régulièrement aux différentes séances au sein desquelles nous avons l'habitude de débattre, je dirai que nous avons trouvé que la part faite à la restitution du développement durable dont vous venez de parler, Madame le Maire, est bien succincte et que, compte tenu de l'ensemble des activités et des réalisations faites notamment sur Bagneux, on aurait pu penser avoir un développement beaucoup plus important.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Pour répondre à la question de Mme Hours sur le nombre de demandeurs d'emploi, au 31 décembre 2011, il y avait, sur la communauté d'agglomération, 8 807 demandeurs d'emploi. Je ne pense pas qu'au 31 décembre 2012, le chiffre ait baissé puisque, de manière générale en France, il a augmenté.

Nous pourrions vous transmettre le chiffre au 31 décembre 2012.

Il est fort à parier qu'il est plus élevé, puisque, d'une manière générale, le chômage en France a augmenté. La communauté d'agglomération n'a donc pas été épargnée par cette augmentation.

Le taux de chômage représente 10,3 % de la population active, toutes communes confondues. Il est plus important à Bagneux.

Nous pourrions, si vous le souhaitez, vous communiquer les chiffres du 31 décembre 2012 que nous devons maintenant avoir. Nous allons demander à la communauté d'agglomération de nous les transmettre.

Madame Darves-Bornoz, je partage vos propos sur l'effort à faire de toujours mieux communiquer sur les actions de Sud-de-Seine et sur l'utilité de notre communauté d'agglomération en termes de services rendus aux habitants, car c'est encore un échelon qui apparaît éloigné des populations. Il y a toujours des efforts à réaliser pour faire connaître les actions de la communauté d'agglomération. Cela tient probablement aussi au fait qu'il n'y a pas d'élections directes.

L'échelon est différent entre celui d'une élection directe au suffrage universel et celui des conseillers communautaires où la désignation est faite par les conseils municipaux aujourd'hui.

Je pense que cela joue aussi probablement dans l'appropriation ou non par les habitants, même si la communauté d'agglomération a fait des efforts pour essayer d'aller dans les conseils de quartier sur certains sujets pour présenter les actions de la communauté d'agglomération.

Sur la question des personnels, effectivement - vous l'avez souligné et la Chambre régionale des comptes l'a elle-même souligné dans son rapport - la communauté d'agglomération n'a pas, dans les efforts de mutualisation, réduit le nombre d'agents des collectivités locales d'une manière générale.

J'ai envie de dire que les communautés d'agglomération ont permis de développer des services publics nouveaux ou de répondre à des besoins qui n'étaient pas pris en charge jusqu'à aujourd'hui. J'en veux pour preuve par exemple les questions du développement économique.

Aujourd'hui, l'aide très directe que nous apportons à des créateurs d'entreprises n'existait pas auparavant au sein de chaque commune.

Nous avons offert aux habitants des services supplémentaires. Nous n'avions pas l'offre du CLIC sur notre territoire. C'est vrai dans plein d'autres domaines où les communautés d'agglomération d'une manière générale dans notre pays se sont aussi attachées à développer de nouveaux services publics et à répondre à de nouveaux besoins.

C'est d'ailleurs ce qu'ont répondu la plupart des Présidents de communautés d'agglomération au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, parce que la comparaison doit être faite en prenant en compte les services publics nouveaux développés sur tous les territoires de notre pays et qui sont, en général, des services publics utiles aux habitants. Je pense que, contrairement à ce que l'on raconte, ils n'ont pas beaucoup contribué au millefeuille, à mieux répondre aux besoins des habitants sur des politiques publiques sur lesquelles l'État a été en recul au fil des années.

Les communautés d'agglomération comme les communes se sont progressivement substituées à des politiques publiques d'État.

Quand vous regardez ce que nous faisons pour l'insertion et l'emploi, il y a 15 ans, ni les municipalités ni les communautés d'agglomération ne prenaient en charge les questions des demandeurs d'emploi. À l'époque, l'ANPE était la seule à avoir en charge ces politiques publiques. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il y a des transferts et des substitutions par les collectivités locales.

Ce rapport montre également l'utilité de notre communauté d'agglomération. Vous avez évoqué, Madame Darves-Bornoz - on a déjà eu l'occasion d'en discuter - la question de la loi sur les métropoles. C'est aussi ce qui doit appeler à revisiter le projet de loi qui interviendra à nouveau à partir du 10 décembre en séance publique à l'Assemblée Nationale, en commission des lois les 26, 27 et 28 novembre. J'espère que l'on pourra aller vers une évolution positive de ce texte qui ne détruit pas ce qui a été construit sur les territoires grâce l'intercommunalité.

Nous prenons acte de la présentation de ce rapport d'activité et du fait qu'il a bien été présenté au Conseil municipal.

(À l'unanimité, le Conseil municipal prend acte de cette présentation)

GARANTIE COMMUNALE

04/ DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ESPERANCE HAUTS-DE-SEINE POUR UN EMPRUNT TOTAL DE 2 691 482 € A CONTRACTER AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER L'EXTENSION DU CENTRE JEAN CAURANT A BAGNEUX (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2013)

Mme BOUDJENAH. - Vous avez toutes les explications sous les yeux.

Nous avons délibéré au Conseil municipal du 28 mai dernier pour accorder une garantie d'emprunt à l'association Espérance Hauts-de-Seine pour un prêt de 2 318 104 €, destiné à financer l'extension du foyer d'hébergement du centre Jean Caurant.

Ce centre est composé d'un ESAT (Établissement au Service d'Aide par le Travail) et d'un foyer d'hébergement pour les adultes en insertion professionnelle travaillant dans l'ESAT.

Or, durant l'été, l'association Espérance Hauts-de-Seine a reçu une réponse négative du Crédit Coopératif auquel elle s'était adressée pour ce prêt. Elle a donc redéfini son projet et sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations pour un nouveau prêt qui n'a donc pas le même montant.

Vous avez sous les yeux le détail.

Entre-temps, il y a eu une modification dans les participations des co-financeurs. C'est ce qui explique qu'ils ne nous demandent pas de nous prononcer sur un prêt exactement identique en termes de montant. Il s'agit cette fois de deux emprunts, l'un de 2 415 955 € pour l'extension du foyer et un second de 275 527 € pour l'extension de l'ESAT non concerné dans le premier emprunt.

Contrairement au premier emprunt où ils nous demandaient de garantir à hauteur de 100 %, cette fois, ils nous demandent de garantir à hauteur de 50 % le total de ces deux emprunts.

Je ne donne pas le détail du prêt, vous l'avez sous les yeux.

Mme le MAIRE. - Il s'agit de l'établissement pour les adultes handicapés.

Avez-vous des remarques à formuler ?

M. ROUSSEAU. - Dans la logique du vote qui a eu lieu au mois de mai, nous voterons, toutefois, nous nous sommes étonnés à l'égard des difficultés - que vous venez de reprendre - rencontrés par cet organisme pour obtenir son financement. Nous observons, ce que vous avez également noté à l'instant, un écart de 250 K€ entre les deux projets, le projet initial et celui proposé ce soir.

Nous tenions à formuler cette observation, mais nous voterons.

Mme DARVES-BORNOZ. - Une remarque : vous indiquiez que la ville allait garantir à 50 %, ce que je trouve plutôt mieux, compte tenu du montant de cet ensemble avec le nouveau prêt. D'autre part, étant donné les subventions apportées également par le Conseil général du 92 et de la région Île-de-France, ces deux collectivités peuvent également prendre leur part en matière de garanties.

Mme le MAIRE. - Tout à fait.

D'autres remarques ou questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

05/ DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SEMABA POUR UN EMPRUNT A COURT TERME DE 10 000 000 € A CONTRACTER AUPRES DU CREDIT FONCIER, DESTINE A FINANCER LES

ACQUISITIONS FONCIERES DE LA ZAC VICTOR HUGO

Mme le MAIRE. - Nous proposons de retirer de l'ordre du jour cette délibération. La Semaba n'ayant pas conclu pour l'instant avec l'une des deux banques mentionnées, nous n'avons donc pas besoin pour le moment de garantir l'emprunt. Nous verrons à notre prochain Conseil municipal si nous avons à intervenir ou pas.

Ce dossier a été présenté également au sein de la Semaba.

AMENAGEMENT URBAIN

MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT – CONTRAT D'EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

06/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX

M. MENSAH. - "Le 8 décembre 2009, le Conseil municipal a attribué à l'entreprise "les Fils de Mme Geraud" la délégation de service public pour l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et a autorisé Mme le Maire à signer le contrat d'exploitation.

Ce contrat, signé le 16 décembre 2009, s'inscrit pleinement dans les objectifs municipaux de qualité, de continuité du service, d'égalité de traitement des moyens et de développement durable.

Il doit néanmoins faire l'objet d'adaptations à mesure de son application. Aussi, un premier avenant est intervenu en 2011 pour préciser les modalités de facturation des consommations d'eau.

Le contrat précise aussi les modalités de prise en charge de la réhabilitation du marché Léo Ferré et de ses abords, projet initié dès 2009. En effet, le site peut gagner en commercialité et des études ont été engagées à ce titre.

Lors de la signature du contrat en 2009, la livraison des travaux de réhabilitation de la Halle et de ses abords était prévue au 1^{er} Janvier 2014.

Au regard de l'importante programmation pluriannuelle des travaux sur les bâtiments publics d'une part et des 1^{er} éléments de diagnostic de l'étude commerce menée par "Intencité", d'autre part, le calendrier de travaux initial a évolué.

Le réaménagement de l'espace Léo Ferré (Halle et abords) doit permettre d'améliorer la qualité de ce site.

Deux études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation ont été lancées en ce sens courant de l'année 2013. Elle devrait aboutir en 2014 à l'édification d'un programme de travaux d'amélioration et d'embellissement de la Halle, ainsi que de ses abords, à lancer en 2015, tout en tenant compte de la commercialité de l'îlot gare.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal un nouvel avenant, visant à mettre à jour le contrat et les échéances qu'il comporte au regard des études décrites ci-dessous.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat d'exploitation des marchés communaux, modifiant l'article n° 25."

Mme le MAIRE. - Souhaitez-vous intervenir ?

Mme DARVES-BORNOZ. - Madame le Maire, sur ce dossier et notamment en matière d'études réalisées par intensité, nous en avons déjà parlé ici, nous avons demandé que cette étude nous soit communiquée afin de comprendre ce qu'il était prévu en matière de commerces et de perspectives pour le commerce sur la ville.

L'engagement avait été pris en Conseil municipal de le fournir aux conseillers municipaux. Je dois dire ce soir que, jusqu'à présent, cela n'a pas été fait. Nous aimerions bien savoir ce qu'il en est en la matière et être informés des conclusions des études lancées en 2013 qui devraient aboutir en 2014. Il est tout à fait légitime que nous soyons au courant pour prendre ensuite des positions aux délibérations.

Compte tenu de l'ensemble des conséquences du report de ces travaux, je suis très étonnée de lire : *"en application de l'article 2 du contrat, un avenant sera établi dès finalisation du programme et des plans, comme la date d'achèvement du chantier de rénovation pour préciser toute conséquence de durée, délai d'amortissement ou autre sujet à caractère financier"*. Je trouve qu'il est un peu léger de parler de *"autre sujet à caractère financier"*, quand on sait qu'il y aura des conséquences financières par rapport aux délais pris du fait de l'ensemble de ce qui a été mentionné auparavant. Je ne considère pas que c'est un avenant, car il est très flou.

Voilà notre interrogation sur cette délibération présentée ce soir.

M. ROUSSEAU. - Madame le Maire, nous comprenons l'avenant. Nous l'interprétons, nous avons bien suivi la présentation de M. Mensah, mais au-delà de cela, il y a un manque d'informations. Qu'y a-t-il derrière ? La réhabilitation de la structure Léo Ferré. Or, là, nous n'avons rien sur l'entretien, la rénovation du bâtiment, celle du marché, le coût, le budget, etc. L'avenant est une chose, mais qu'y a-t-il derrière ? Nous manquons vraiment d'éléments pour pouvoir travailler sur ce dossier.

Merci.

Mme le MAIRE. - S'agissant tout d'abord de l'étude du Cabinet Intencité, à la dernière de nos commissions d'aménagement, ce point était à l'ordre du jour et il y avait la question du diagnostic, car cette étude n'est pas terminée.

Il y a une partie diagnostic et une partie préconisation.

Sur la partie diagnostic, une note à la commission aménagement a été transmise. Si certains élus ne l'ont pas, nous pouvons la passer à ceux qui le souhaitent.

Nous avons demain matin avec M. Mensah un comité de pilotage avec la Chambre de commerce et le Cabinet Intencité sur la seconde étape.

Nous vous passerons la note transmise à la commission, puisqu'il n'y a pas de secret concernant cette étude.

Sur les questions de l'avenant que nous vous proposons ce soir, lorsque nous avons renouvelé le marché d'approvisionnement et le contrat d'exploitation confié aux Géraud, nous avons prévu cette année dans le contrat une réfection du marché Léo Ferré.

Nous avons décidé de différer pour deux raisons : parce que nous menons cette étude, mais également pour des raisons budgétaires (*cf. le programme de travaux importants de la ville*). Il ne nous a pas semblé sérieux de réaliser ces travaux cette année. Il s'agit de travaux lourds. Il faut mener l'étude et en connaître le montant exact. Il y a ensuite une clef de répartition. Nous lançons les études. Je ne peux pas vous communiquer le prix exact, puisque je n'ai pas les conclusions. Si je les avais, je vous les donnerais.

Ceci dit, on peut penser qu'il s'agit de travaux lourds qui impacteront de manière importante notre budget. Il ne s'agit pas de rafistolage. Vous connaissez, toutes et tous, le marché Léo Ferré, il y a besoin de travaux lourds, de travaux pour la halle couverte, qui nous imposent également probablement de déménager le marché pendant cette période des travaux. C'est quelque chose d'assez conséquent .

Il faut pouvoir mener les études à bien, savoir le montant et choisir les hypothèses que nous retiendrons. Dans tout projet, il y a des hypothèses minimalistes, moyennes et hautes. Nous aurons à discuter du type de travaux que nous retiendrons. Ensuite, il y a à négocier avec les commerçants en place, l'information aux clients, afin que cela se passe le mieux possible. Nous avons donc décidé de reporter ces travaux à une date ultérieure, mais ils seront dans le prochain mandat.

Comme la convention avec Géraud prévoyait que ce soit cette année, nous sommes obligés de rédiger un avenant pour reculer la date de ces travaux.

Je propose que nous passions au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO

07/ PROTOCOLE FONCIER RATP/SEMABA - METRO LIGNE 4

Mme le MAIRE. - Cette délibération est retirée.

Nous avons rencontré, avec Mme Boudjenah et M. Tuder, le Président de la RATP, Pierre Mongin, vendredi dernier. Il était accompagné de toutes ses équipes. Il nous a confirmé les délais d'arrivée de la ligne 4 à fin 2019, comme annoncé. Les dates sont confirmées par le Président de la RATP, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Il reste des ajustements à faire sur ce protocole foncier entre la RATP et la Semaba.

On passera probablement ce protocole au prochain Conseil municipal.

Mme POURTAUD. - C'est dommage que nous n'ayons pas à débattre !... Nous avons préparé des éléments.

Mme le MAIRE. - Je suis désolée, j'aurais vraiment voulu que cela passe ce soir. Après, ce sont des négociations et ce ne sont pas des sujets simples.

08/ ACCORD DE PRINCIPE PREALABLE A LA CESSION A LA SEMABA DES PARCELLES P N° 8, N° 12, N° 13, N° 14 SISES 47-49, AVENUE HENRI BARBUSSE

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit du métro et un peu de la Semaba.

Ce soir, il s'agit de voter un accord de principe préalable à la cession à la Semaba de plusieurs parcelles constituant une partie de l'emprise de la future station ligne 4 et de la future emprise du chantier que la RATP va installer et dont M. Mongin nous a confirmé vendredi que le chantier allait être installé dès la fin juin 2014.

Ce n'est pas la première fois que nous en parlons ici, bien évidemment, mais ce soir, il s'agit de franchir un pas supplémentaire pour une cession à la Semaba, puisqu'il y a plusieurs emprises qu'il va falloir désaffecter et déclasser.

Vous avez le récapitulatif sous les yeux.

Nous sommes sur une assiette foncière d'une superficie totale de 3 726 m² qui appartient à la commune composée d'un jardin public, d'un pavillon qui accueille plusieurs associations, de la crèche municipale du Champ des Oiseaux et d'un passage public.

Une partie - et cela fait partie des discussions entre la Semaba et la RATP - de ces emprises seront mises à la disposition le temps du chantier.

D'autres parties seront complètement cédées à la RATP parce que, dessus, ils vont construire la station ou plusieurs édifices nécessaires au fonctionnement technique de la station.

À l'issue du chantier, les emprises mises à la disposition de la RATP mais plus utilisées par celle-ci pour l'exploitation de la ligne seront restituées à la Semaba qui les aménagera en espaces publics. C'est toute la réflexion sur le projet urbain que nous menons avec les habitants sur un espace public de qualité, à majorité piétonne qui existera sur l'îlot gare des deux côtés de l'avenue Henri Barbusse actuelle, la gare du Grand Paris étant de l'autre côté de l'avenue.

Ce soir, il s'agit d'approuver le principe de cette cession. Les terrains sont valorisés par la ville à hauteur de 2 600 000 €, mais nous sommes encore en attente de l'estimation exacte de France Domaine à qui nous l'avons demandée.

Le pavillon associatif sera libéré au plus tard le 31 mars 2014 et la crèche à la fin de la saison "d'accueil" le 31 juillet 2014. La RATP a accepté un petit mois de décalage. Le reste des emprises doit être libéré au plus tard fin juin 2014 pour qu'ils puissent commencer à installer progressivement leur chantier.

Toutes ces libérations sont nécessaires pour permettre à la Semaba de désamianter si nécessaire et de démolir, avant que la RATP puisse prendre place à cet endroit.

Nous serons amenés en Conseil municipal à nous prononcer dans un second temps sur des affectations et des classements préalables.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques, des questions ?

Mme DARVES-BORNOZ. - Ma question porte sur la valeur de cession estimée pas la ville à 2,6 M€. Comment avez-vous estimé ce prix ? Par ailleurs, pourquoi France Domaine, qui est généralement consultée et qui va vous donner un avis, n'a pas encore communiqué le prix de l'estimation ? Qu'est-ce qui explique le délai entre le moment où vous faites passer cette délibération et celui où vous obtiendrez la réponse de France Domaine ?

Cette question en entraîne une autre qui est de dire : "si l'estimation de France Domaine est supérieure à votre estimation ville, quelles dispositions avez-vous prises pour que vous puissiez appliquer ce nouveau prix à la Semaba ? Si c'est le contraire, c'est que l'estimation est moindre, même chose. Il n'y a pas de raison que la Semaba n'en bénéficie pas si la valeur est moindre.

M. FABBRI. - Cette estimation est une estimation conjointe de la ville et de la Semaba. Nous sommes dans une co-saisine des Domaines, comme souvent sur des opérations de ce type, surtout quand nous sommes sur des concessions d'aménagement ou des opérations où il y a un certain nombre de valeurs de référence. Ce qui permet à France Domaine de situer et fixer son prix, c'est la situation et l'existence de valeurs de référence sur un périmètre relativement proche, dans une période relativement proche de vente. Cela donne à France Domaine des éléments de comparaison pour s'assurer qu'il n'y a ni spoliation de biens publics ni abus de position dominante.

Nous sommes dans une situation où un certain nombre d'éléments de valorisation sont connus à proximité, puisque la Semaba, dans le cadre de la concession d'aménagement, a remporté la réalisation d'un nombre d'acquisitions foncières conséquent sur ce périmètre puisque la ZAC éco-quartier commence à avoir un certain nombre d'opérations, la ville également.

Nous sommes dans un secteur extrêmement contrôlé, entre les DUP de la RATP, celles de la Société du Grand Paris et notre propre travail. Les estimations financières sont relativement fiables. En tout cas, nous le pensons au vu de notre travail préparatoire.

France Domaine devrait confirmer la demande de co-saisine émise pas la ville et la Semaba. C'est ce que nous aurons l'occasion de vérifier quand passera la délibération de déclassement et de

désaffectation qui doit attendre la fin d'activité et, notamment, pour la crèche, la fin de l'exercice et de l'accueil des enfants.

Si, comme vous l'évoquez Madame Darves-Bornoz, France Domaine revalorisait légèrement ou dévalorisait légèrement l'opération, nous procéderions à la correction, dans un sens ou dans l'autre, comme cela a déjà pu arriver, que ce soit dans des procédures d'acquisition entre un propriétaire privé et la collectivité ou que ce soit dans des acquisitions plus classiques entre la ville et sa Société d'aménagement.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP ET MME POURTAUD**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BAGNEUX

09/ CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BAGNEUX A L'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE - TRONÇON PONT DE SEVRES NOISY-CHAMPS 6 LIGNE ROUGE - 15 SUD

Mme le MAIRE. - On vous propose un vœu relatif à l'enquête publique qui se déroule du 7 octobre au 18 novembre inclus.

Je vous rappelle que le Conseil municipal s'était prononcé, au mois de septembre, en faveur d'un accord de coopération pour la réalisation d'une étude paysagère sur le parc Robespierre.

L'essentiel du vœu que nous vous proposons ce soir porte sur le tunnelier et la manière dont les déblais seront évacués.

Bagneux fait partie des villes qui vont, avec Sèvres et Clamart, accueillir un tunnelier sur le parc Robespierre.

Nous avons convenu avec la Société du Grand Paris que l'évacuation des déblais se ferait par la RD920 pour éviter de rentrer dans Bagneux.

Nous nous sommes aperçu en lisant les documents relatifs à l'enquête publique qu'était mentionné un itinéraire qui empruntait la départementale 77, l'avenue Louis Pasteur et Paul Vaillant-Couturier puis la rue du Port-Galand pour rejoindre la RD 920.

Nous vous proposons un vœu pour réaffirmer notre souhait que cela passe bien par la RD 920. Je vais néanmoins vous rassurer, nous avons rencontré avec M. Tuder et Mme Boudjenah, la semaine dernière, M. Guyot, le Président du Directoire de la Société du Grand Paris avec ses équipes. Ils nous ont confirmé que c'était une erreur inscrite à l'enquête publique.

Je leur ai dit que nous acterions néanmoins ce vœu car il s'agit tout de même du texte soumis à l'enquête publique et que nous avons présenté le vœu au Conseil municipal.

On me dit que c'est une erreur, mais les paroles s'envolent et les écrits restent. Je propose que l'on délibère pour réaffirmer que nous voulons que le Conseil municipal souhaite que les déblais, des dizaines de camions, passent bien par la RD 920 et n'empruntent pas les rues de notre ville. La SGP nous a confirmé que ce serait le cas.

Comme ce n'est pas ce qui est écrit dans le dossier d'enquête publique, je préfère que nous maintenions la délibération.

Avez-vous des questions ?...

M. ROUSSEAU. - Non, c'est du bon sens.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN
--

FINANCEMENT DE LA DIRECTION DE PROJET DE L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN POUR L'ANNEE 2010

10/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT A LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LE FINANCEMENT DE LA DIRECTION DE PROJET DE L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN POUR L'ANNEE 2010 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme BOUDJENAH. - C'est une sorte de régularisation. Il n'y a pas d'erreurs dans les dates, on parle bien de l'année 2010.

Dans le cadre du partenariat pour notre opération de renouvellement urbain, une maquette financière est revisitée régulièrement avec l'ensemble des co-financeurs que sont l'État à travers l'ANRU, le Conseil général, le Conseil régional et, bien sûr, la ville.

Dans le cadre de l'avenant n° 3 à cette convention signée en janvier 2012, il était question de revoir le montant de la subvention pour le fonctionnement de la direction projet pour l'année 2010. Le Conseil général a voté le 7 octobre dernier pour l'acter.

Il s'agit de recevoir cette subvention, donc d'approuver la convention d'attribution de cette subvention de 38 200 €.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions à émettre ?

Mme DARVES-BORNOZ. - C'est juste pour aller dans le sens de Mme Boudjenah qui a introduit son propos en disant : "il n'y a pas d'erreur de date". Quand j'ai lu la délibération, j'étais persuadée du contraire. Voter, en 2013, un budget de fonctionnement pour lequel la ville a payé depuis 2010, avec quasiment trois ans d'avance de trésorerie interpelle sur les financements acquis non mis en œuvre dans le cadre du projet de l'ANRU.

Qu'en est-il des financements de 2011 et de 2012 ? Quand seront-ils votés et mis à disposition de la collectivité ? Cela interroge sur la suite des subventions, telles que l'on en avait parlé lors des précédentes délibérations.

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit là d'une subvention supplémentaire. Dans la maquette financière, on "joue" parfois avec les lignes pour diminuer une subvention prévue par tel financeur sur telle ligne, par exemple sur le gymnase, pour la réattribuer sur telle autre ligne en fonction du règlement de l'ANRU, de l'avancée et des montants réels, puisqu'au début de la convention, ce sont des montants estimés qui sont réévalués au fur et à mesure en fonction du coût de la construction et des aléas de travaux, etc.

Les co-financeurs travaillent en étroite collaboration quasi-permanence.

En ce moment, nous sommes en train de travailler sur l'avenant de clôture de cette convention. Ce n'est ni du plus ni du moins, mais un réajustement de lignes.

Cela ne veut pas dire qu'en 2010, la Direction de projets n'était pas financée. Ceci dit, vous avez raison, l'ANRU nous dit régulièrement qu'il faut qu'ils simplifient, seulement parfois, on se demande quand cette simplification doit arriver. Ce sont des heures de travail pour nos services. Je

préférerais parfois qu'ils passent à autre chose. Malheureusement, nous sommes obligés d'en passer par là.

Mme le MAIRE. - Je suppose que tout le monde est d'accord.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

TRAVAUX DE DESAMIANTAGE – LOT N°1 ECOLE ALBERT PETIT

11/ ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 363001 A PASSER AVEC LA SOCIETE AMIANTIS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

M. COLLET. - "Il s'agit par cette délibération d'approuver un avenant n° 1.

Le 21 mars dernier, la commission d'appel d'offres avait émis un avis favorable sur l'attribution d'un marché de désamiantage à la Société Amiantis pour l'école Albert Petit pour un montant de 135 435,00 € HT et le Conseil municipal du 26 mars 2013 avait autorisé Mme le Maire à signer ce marché.

La Société Amiantis a calculé son offre sur la base de 6 tonnes de déchets amiantés. Lors des travaux, il s'est avéré que l'épaisseur de flocage encapsulé était nettement supérieure à l'épaisseur attendue et habituelle.

Il en découle un volume plus important de déchets et donc un surcoût pour l'évacuation et le traitement de ces déchets de 6 526,25 € HT.

Il convient donc d'intégrer ce surcoût, par voie d'avenant, au montant du marché qui passe ainsi de 135 435,00 € à 141 961,25 € HT, soit une augmentation de 4,81 %.

La Commission d'appel d'offres du 9 octobre dernier a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Il convient donc d'autoriser, Mme le Maire, à signer cet avenant."

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

CONVENTION DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DE DEUX CANIVEAUX TECHNIQUES ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA RATP DANS LE CADRE DE TRAVAUX PREPARATOIRES A L'ARRIVEE DE LA LIGNE 4

12/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE TRAVAUX DE REALISATION DE DEUX CANIVEAUX TECHNIQUES A PASSER ENTRE LA VILLE ET LA RATP ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. COLLET. - Il s'agit de passer une convention de travaux pour la réalisation de deux caniveaux techniques entre la ville et la RATP dans le cadre des travaux préparatoires à l'arrivée de la ligne 4.

Je passe sur la philosophie de la délibération. Il s'agit en fait de dévier tous les réseaux des concessionnaires que ce soit le gaz, l'électricité, le téléphone, le chauffage urbain, etc. Ils sont en plein cœur des travaux. Avant de commencer le percement pour le prolongement de la ligne 4, notamment sous l'avenue Stalingrad, il y a nécessité de dévier tous ces réseaux.

Il s'agit d'approuver la convention de travaux pour la réalisation de ces deux caniveaux techniques et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES RELATIF A LA MISSION DE COORDINATION D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION INTER-CHANTIERS ET DE COMMUNICATION AUTOUR DES TRAVAUX DU QUARTIER NORD DE BAGNEUX

13/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR PASSER LE MARCHE CITE EN OBJET

Mme le MAIRE. - J'avais déjà évoqué avec vous le fait que le quartier Nord allait connaître d'importantes transformations entre les travaux de prolongement de la ligne 4, les travaux de la Société du Grand Paris, les travaux de la Semaba, les travaux d'installation de l'activité économique et de logements.

Nous avons besoin de travailler à coordonner les interventions des uns et des autres afin que ces chantiers importants ne se percutent pas. Cela nécessite du dialogue entre les maîtres d'œuvre.

C'est la raison pour laquelle cette délibération est proposée ce soir à l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

Je vous propose quelques modifications. Tout d'abord, à l'avant-dernier paragraphe de la première page du rapport de présentation, la date de notification du marché n'est pas de fin 2013 à 2019, mais de début 2014 à fin décembre 2020. Nous proposons de bouger ces dates en accord avec la RATP.

Les modifications ci-dessous ont fait à nouveau l'objet d'un travail avec la RATP et la Société du Grand Paris :

Concernant le lot n° 1, c'est "est estimé" à la place de "s'élève".

En bas de page 3, ce n'est pas 6 ans mais 7 puisque les dates viennent d'être changées : "dont le montant s'élève à 118 940 € hors taxes pendant les 7 ans".

Ce sont des modifications à la marge.

Ensuite, il convient d'ajouter : "*il est demandé au Conseil municipal, d'une part, d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention constitutive de groupement de commandes". "D'autre part, d'autoriser"* - c'est un ajout - "*Mme le Maire à lancer le marché de prestations intellectuelles correspondant, à signer, le cas échéant, les avenants s'y rapportant"*."

Il s'agit de m'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour passer le marché proposé pour cet OPC-IC.

Vous avez les montants de chacun.

La Société du Grand Paris finance à hauteur de 33 %, la RATP à hauteur de 33 % et la ville à hauteur de 34 %. Ce sont des financements partagés entre les uns et les autres.

Avez-vous des remarques ?

Mme DARVES-BORNOZ. - Madame le Maire, il y a deux choses dans cette délibération. Il y a le groupement de commandes et la MOE globale qui comporte les deux lots, tels que vous les avez détaillés tout à l'heure.

Dans le cadre du groupement de commandes, il nous paraît tout à fait normal, étant donné la complexité d'un tel chantier, de mettre en place une coordination générale qui puisse rassembler l'ensemble des partenaires dans une coordination qui soit le plus efficace possible, d'autant plus que le chantier est long et complexe.

En ce qui concerne la MOE globale qui doit être facilitatrice et organisatrice au service d'une performance globale, c'est ce qui est expliqué dans le dossier, pour plus de 600 000 € HT de travaux, on s'attendait à trouver un peu plus d'engagement de la part de cette MOE.

Quand nous lisons le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), quasiment aucun indicateur ne permet de mesurer le travail de cette MOE. Il n'y a, par exemple, pas d'indicateur de réalisation, de respect des budgets, des délais, etc. Cela veut bien dire que cette MOE a un rôle excessivement important pour pouvoir suivre un chantier aussi complexe en termes de réalisations et de délais, même si elle ne substitue pas aux différents prestataires et partenaires de la coordination générale.

Dans ce type de dossier qui est inhérent à une telle complexité d'ouvrage, un minimum d'informations plus détaillées sur le CCTP permettrait de suivre l'ensemble. Je le dis d'autant plus que je le connais de manière assez précise puisque, ce matin, je participais à une formation très précise en la matière.

Ma remarque s'appuie notamment sur les textes puisqu'il y est écrit : *"les objectifs de cette mission d'OPC-IC, c'est maîtriser les impacts des travaux sur le quartier, maîtriser les délais, maîtriser le budget de mise en œuvre et rendre les habitants plus acteurs de cette mutation urbaine"*. C'est écrit, ce n'est pas moi qui le dis. Ce que l'on ne retrouve absolument pas dans la description de la mission ni dans aucun paragraphe spécifique sur les indicateurs de suivi et de bonne réalisation.

C'est une remarque globale, générale pour l'ensemble des documents.

Mme le MAIRE. - Je laisse la parole à Mme DREYER-GARDE, la Directrice générale adjointe, qui a beaucoup travaillé sur cette convention.

Mme DREYER-GARDE - La mission en question d'ordonnancement, de coordination et de pilotage inter-chantiers n'est pas, à proprement parler, une mission de MOE. C'est une mission qui coordonne les maîtrises d'ouvrage que sont la RATP, la ville et la Société du Grand Paris. Il ne s'agit pas - et c'est bien la demande des partenaires - de rentrer dans la coordination de leur chantier. Il s'agit d'avoir, pour ces 7 années, une mission qui mette en musique et coordonne les calendriers des chantiers de chaque partenaire et de chaque maître d'ouvrage.

Pour être plus clair, il ne s'agit pas, pour ce prestataire, quand il sera désigné, d'être en lien direct avec les maîtres d'œuvre de chacun des chantiers. Cela a été une demande explicite de la RATP et de la Société du Grand Paris.

Il y a tout un travail de coordination, de reporting et de réunion pour faire le lien avec chaque maître d'ouvrage.

Voilà essentiellement la mission de ce prestataire qui devra être désigné par appel d'offres.

Il y a un deuxième lot, vous avez bien compris, qui consiste à la coordination des communications. Là encore, il ne s'agit pas de créer une communication tri-partenaires supplémentaire, mais d'avoir une bonne coordination. Qu'il n'y ait pas de doublon ou de geste qui s'annule.

Voilà en quoi consiste la mission.

Le CCTP sera effectivement soumis à la CAO et tout groupement de commandes commence par la mise en place d'une convention constitutive.

Le CCTP a été présenté en projet aux partenaires. Ils l'ont validé dans leurs traits précis. Il sera passé à la commission d'appel d'offres. L'annonce sera passée sur la base de ce CCTP et le marché organisé comme habituellement.

Il est effectivement très précis et très détaillé. À cette étape, on en est au lancement, à l'acte fédérateur du partenariat, en fait.

Mme le MAIRE. - Deux délibérations vous sont proposées.

La première est l'autorisation que vous me donnez à signer la convention constitutive du groupement de commande pour passer le marché.

Un article 4 a été ajouté : "*autorise Mme le Maire à lancer le marché de prestations intellectuelles de coordination [...] du quartier Nord de Bagneux et à signer d'éventuels avenants.*"

Cet ajout, nous l'avons fait avec les partenaires.

Je vous propose de passer au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

14/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX PRESTATIONS INTELLECTUELLES RELATIVE A LA MISSION D'OPC-IC A PASSER ENTRE LA VILLE ET LA SEMABA ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Cette délibération contient deux modifications, une dans le second attendu : "*attendu que la Semaba s'est engagée à participer financièrement à hauteur de 50 % du montant dont l'estimation avant le lancement du marché s'élève à...*"

Une à la fin de l'article après les 118 940,5 € HT: "*sous réserve du coût réel suite au lancement du marché*", puisque l'on ne peut pas connaître à cette date le coût réel.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DU MODEM**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE UMP ET MME POURTAUD**

Mme le MAIRE. - Cette délibération est essentielle pour nous. Elle est issue d'un travail assez long et fructueux avec la RATP et la Société du Grand Paris d'obtenir que les partenaires participent au financement d'une coopération pour maîtriser ensemble ces chantiers, plutôt que de laisser chacun travailler seul dans son coin et la ville se débrouiller seule.

TERRAINS MULTISPORTS

15/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER DES DOSSIERS DE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER POUR UN TERRAIN MULTISPORTS DANS LE QUARTIER NORD

15 Bis/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER DES DOSSIERS DE DEMANDES DE PERMIS D'AMENAGER POUR UN TERRAIN MULTISPORTS DANS LE QUARTIER SUD

Mme le MAIRE. - En l'absence de M. Calice, je vais évoquer ces deux délibérations. L'une concerne le quartier Nord et, l'autre, le quartier Sud.

Concernant le quartier Nord, le terrain de futsal, situé juste derrière le gymnase Henri Wallon, doit disparaître, puisqu'il est sur l'emprise des chantiers du métro. Il s'agit de pouvoir reconstituer une offre de terrain d'un terrain multisports dans le quartier. Il a été envisagé que ce terrain puisse se faire sur le mail Debussy, qui est la propriété de Domaxis. Il y a actuellement un terrain de basket. Il s'agirait de réhabiliter ce terrain et de pouvoir l'installer à cet endroit. C'est ce qui vous est proposé ce soir.

Le second projet concerne le quartier sud où il y a actuellement l'espace Marcel Cachin, le gymnase. Du fait de la construction du centre des arts du cirque, ce terrain va être amputé pour partie.

Comme nous l'avons demandé dans l'appel à candidatures, un petit terrain sera installé sur celui de Marcel Cachin. Il nous a semblé important de pouvoir reconstituer dans le quartier sud un terrain multisports accessible en plein air. C'est l'autre proposition de ce soir.

Ce terrain est actuellement situé derrière le bâtiment NS7. Ce terrain n'est pas très bien aménagé. Cela a fait l'objet de pas mal de réunions et de discussions avec les jeunes du quartier. Nous nous orientons sur ce terrain pour reconstituer cette offre, puisque ces deux terrains sont soumis à évolution, compte tenu des projets urbains de la ville.

Il était important pour la commune de pouvoir reconstituer des terrains en accès libre, accueillant plutôt des jeunes et des adolescents d'une manière générale.

Avez-vous des remarques à formuler ?

Mme DARVES-BORNOZ. - J'ai une remarque sur la délibération en substitution, celle qui était dans le dossier. Elle porte sur l'article 2 de cette délibération : *"confirme que cette opération est inscrite au budget 2014 et de la ville pour une réalisation au cours de l'année 2014"*.

Mme le MAIRE. - Vous avez raison, on va écrire "sera inscrite" et pas "est inscrite".

M. FABBRI. - C'est un loupé. Je vous prie de nous en excuser. Cela avait été signalé lors de la commission aménagement et développement durable, mais la correction n'a pas été transmise. La vigilance des commissaires avait déjà été exercée à ce propos.

Mme le MAIRE. - Avez-vous d'autres remarques ?

M. MARTIN. - Quel est le montant ?

Mme le MAIRE. - Ce type de terrain de cette taille se situe entre 250 000 et 300 000 €. Nous l'avons voté au Conseil municipal du mois de septembre. Vous m'aviez déjà autorisée à déposer des demandes de subventions.

M. LELANDAIS. - Je me félicite de cette construction, car le terrain du Nord qui existe depuis longtemps est extrêmement utilisé. Il a été mis en libre accès en se posant la question de savoir s'il y aurait ou non des détériorations. J'y vais depuis de nombreuses années. J'y vois toujours des jeunes jouer. C'est vraiment très important dans le quartier. C'est fédérateur. Il est très peu abîmé par rapport à ce que l'on craignait au début, ce qui montre bien que, quand on fait confiance aux jeunes, cela fonctionne. Cela inquiète beaucoup les adolescents mais aussi des personnes d'une trentaine, quarantaine d'années du quartier. Cette décision est une bonne décision.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?

M. ROUSSEAU. - Nous voterons pour évidemment. Mettre en place et recréer ces terrains est important. Je souhaite simplement notifier que c'est un coût indirect du Plus Petit Cirque du Monde. On déplace le terrain pour recréer et cela augmente. Je tenais à le souligner car cela me paraît important.

Mme POTVIN. - Monsieur Rousseau, vous connaissez ce terrain tel qu'il est actuellement. Il est bien évident qu'il fallait en faire quelque chose. Nous ne pouvions pas le laisser tel quel. De toute manière, nous avons à travailler sur sa réhabilitation. Il fallait vraiment installer un vrai terrain dans ce quartier, d'autant que, dans ce quartier, il y a, tout comme dans le Nord, un certain nombre de jeunes en demande. Ce n'est donc pas un coût indirect du Plus Petit Cirque du Monde.

En ce qui concerne le centre des Arts du cirque, si vous avez vu la maquette, il est prévu qu'une partie de ce terrain, que nous aménagerons, soit accessible aux enfants de moins de 12 ans, et soit un endroit pour que les familles puissent accéder. C'est aussi un besoin pour le quartier, cela a été demandé. Dans le sud, il y a besoin de ce type de lieu. Ce n'est pas du tout quelque chose de collatéral au Centre des arts du cirque. C'est vraiment une amélioration pour les habitants du quartier.

Mme POURTAUD. - L'intervention de Mme Potvin est bien faite, mais pas tout à fait convaincante par rapport au lien avec le Plus Petit Cirque du Monde.

Mme le MAIRE. - Je précise deux aspects. Il s'agit de structures type city-stade, c'est-à-dire que ces structures, comme celle du Nord, sont clôturées afin d'éviter que les ballons aillent dans les fenêtres des locataires, dans les cours de l'école d'à côté. Ce sont des terrains synthétiques clos.

Le terrain du quartier Nord appartient au bailleur Domaxis et le terrain du quartier Sud à la Semaba. Nous aurons probablement au prochain Conseil municipal une convention de mise à disposition de leur part afin que l'on puisse aménager sur ces terrains qui n'appartiennent pas à la commune.

Nous passons aux votes.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 15 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 15 BIS : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci pour les jeunes.

CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES DE BAGNEUX

16/ AUTORISATION DONNÉE À Mme LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS

M. COLLET. - La délibération vous rappelle les grandes lignes du programme. Il est à noter que le Plus Petit Cirque du Monde figure parmi les 10 premières écoles du cirque en France et parmi les 30 premières en Europe.

Ce projet est soutenu par la ville, mais également par la communauté d'agglomération Sud-de-Seine comprenant Fontenay-aux-Roses, Clamart et Malakoff.

Le Plus Petit Cirque du Monde, après 20 ans d'existence, a su préserver son identité, son esprit associatif de départ, sa démarche participative et l'implication des habitants dans tout ce qu'ils réalisent. On arrive à la phase concrète, un peu comme pour le métro. Aujourd'hui, il faut parler de la construction. Pour réaliser cette dernière étape, il y a une consultation d'entreprises sur une procédure adaptée ouverte qui a été lancée en octobre 2013.

Sur les 10 lots auxquels les entreprises ont répondu, seuls 4 ont pu être attribués :

- le Lot 1 : Fondations - Pieux pour un montant de 90 147 €,
- Lot 2 : Démolition - Gros œuvre - VRD pour un montant de 694 945,64 €,
- Lot 3 : Charpente Bois - Façade Bois pour un montant de 950 000 €,
- Lot 8 : Électricité CFO - CFA pour un montant de 189 148,27 €

Les lots ci-dessous sont non attribués :

- Lot 4 : Étanchéité - Couverture - Bardage
- Lot 5 : Menuiseries intérieures - Menuiseries extérieures
- Lot 6 : Serrurerie
- Lot 7 : Plomberie - RIA - Chauffage Ventilation
- Lot 9 : Paysage
- Lot 10: Peinture - Nettoyage - Gardiennage

Ils seront relancés ultérieurement dans le cadre d'une autre structure également adaptée puisque l'on est dans des seuils inférieurs à 5 M€.

Il convient donc d'autoriser Mme le Maire à signer les marchés correspondants au nombre obtenu ainsi que les 6 lots non attribués à relancer ultérieurement.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?

Mme POURTAUD. - Il est tout de même surprenant de donner au Conseil seulement ce soir les montants. Ces montants élevés ne sont pas indiqués dans la délibération. Nous avons des pages sans montant.

M. ROUSSEAU. - Pourtant, en commission, nous les avons demandés et on nous avait répondu que nous les aurions sur table ce soir.

Mme BOUDJENAH. - Vous les avez dans vos dossiers.

M. ROUSSEAU. - Oui, mais à quel moment les avons-nous ?

Mme le MAIRE. - Je fais remarquer à l'opposition que vous êtes membres de la CAO et que nous ne vous y avons jamais vu depuis le début du mandat.

Mme POURTAUD. - Si.

Mme BOUDJENAH. - Au tout début.

Mme le MAIRE. - Vous êtes membre. C'est le moyen pour l'opposition d'avoir accès à tous les documents, comme tous les commissaires membres de la CAO.

Mme POURTAUD. - Ce n'est pas une raison pour ne pas nous communiquer les montants.

Mme POTVIN. - On les a.

Mme POURTAUD. - Ce soir.

Mme BOUDJENAH. - Comme vient de l'indiquer Mme le Maire, c'est l'occasion d'avoir non seulement les documents mais également de participer aux décisions puisqu'une CAO sert à examiner les offres présentées. Avec les collègues présents à la CAO, je peux vous dire que nous avons passé du temps sur ce dossier qui n'est pas simple. Il s'agit d'un équipement particulier, on n'en construit pas tous les 4 matins dans une ville. Si nous proposons de relancer 6 lots, alors qu'au moins pour 1 - le lot 9 : paysages - nous avons estimé que, pour les montants, cela valait le coup de relancer pour voir si nous ne pouvions pas encore réduire les montants, c'est que nous y avons travaillé.

Nous avons réfléchi sur la meilleure utilisation de l'argent public en fonction des offres émises dont nous avons estimé certaines trop élevées.

Malgré tout, nous proposons ce soir d'attribuer 4 lots afin de commencer les travaux, pour lesquels, nous estimons que nous avons suffisamment d'éléments et d'offres intéressantes financièrement pour pouvoir retenir les entreprises.

J'avoue que je ne comprends pas bien votre remarque. Durant tout le mandat, il est arrivé que l'on tienne des CAO après l'envoi des dossiers au Conseil municipal - c'est tout à fait classique, il n'y a rien d'extraordinaire - et qu'on vous les mette sur table.

Je vous fais remarquer que nous sortons en plus d'un week-end de 3 jours et que nous vous les remettons sur table au Conseil municipal.

Mme DARVES-BORNOZ. - Une petite remarque sur ce que vous avez indiqué tout à l'heure, ce n'est pas toute l'opposition qui est invitée à la CAO. Nous n'en faisons pas partie. Par ailleurs, nous n'avons jamais été sollicités, ne serait-ce que pour faire la suppléance.

Mme BOUDJENAH. - C'est le résultat des élections de 2008.

Mme le MAIRE. - Pour vous solliciter comme suppléante, il faut que le titulaire nous informe qu'il ne vient pas.

M. MARTIN. - Nous sommes complètement d'accord.

Mme POURTAUD. - Je veux juste dire que les CAO se tiennent dans la journée. Vous allez me dire que nous pouvons obtenir des autorisations pour assister aux CAO, sauf que mon travail ne nous permet pas d'être au CAO dans la journée. Ceci pour répondre à votre remarque selon laquelle nous n'étions jamais présents.

Mme POTVIN. - Il faut faire appel aux suppléants.

M. ROUSSEAU. - J'étais présent à la commission. Sur ces 10 lots, on nous avait bien précisé que nous aurions les informations pour le Conseil municipal de ce soir. Je m'attendais à les recevoir par mail, peut-être dans la journée. C'est ce que j'en avais compris.

Il y a 10 lots. Même si j'ai pressenti en commission que seulement 4 ou 5 seraient attribués, je m'étonne que seulement 4 sur 10 l'aient été. Le fait que seulement 4 l'aient été ne me rassure pas, cela m'inquiète même plutôt. C'est très certainement des surcoûts pour l'avenir.

Je pense que l'on aurait pu nous les transmettre plus tôt dans la journée.

J'exprime une inquiétude sur le montant global à la sortie de ce projet.

Mme le MAIRE. - Nous avons pratiqué comme d'habitude. On vous donne ce soir les résultats de cette CAO. Nous n'avons rien changé par rapport aux 5 années précédentes. Je le dis pour que les choses soient claires.

Par ailleurs, Monsieur Rousseau, les collègues ont décidé de relancer la consultation pour certains lots. Ils ont eu raison. C'est le rôle des élus d'essayer de travailler pour tirer les meilleurs prix pour la collectivité. Ils ont relancé quand ils estimaient que nous allions nous battre pour essayer d'obtenir des prix diminués par rapport à ce que proposaient les entreprises pour essayer de rester dans l'enveloppe. C'est le travail qu'ils ont effectué. Pour le coup, ils l'ont effectué consciencieusement pour essayer de relancer auprès des entreprises. C'est ce que nous faisons.

Je vous propose de passer au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP ET MME POURTAUD**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

ASSURANCES - DOMMAGES AUX BIENS - RESPONSABILITE CIVILE

17/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS (2 LOTS)

M. COLLET. - C'est sous forme d'appels d'offres ouverts. Nous avons depuis 2010, un marché d'assurances composé de 4 lots : dommages aux biens, responsabilité civile, heurts automobiles et risques statutaires, pour trois ans. Ce marché arrive à terme le 31 décembre 2013. Il convient de le renouveler. Il y a 2 lots :

- Lot n° 1 : dommages aux biens (estimation de 320 000 € HT),
- Lot n° 2 : responsabilité civile (estimation 200 000 € HT).

La durée du marché est de 48 mois.

Suite à l'analyse menée par AFC Consultants, l'offre a été examinée par la commission d'appel d'offres du 6 novembre 2013 et attribue les marchés comme suit :

- Le lot 1 à la Société SMACL pour un montant annuel de 60 782 € TTC,
- Le lot 2 responsabilité civile à cette même Société pour un montant annuel de 43 414 €.

Il s'agit d'autoriser, ce soir, Mme le Maire, à signer ces marchés correspondants.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions à formuler ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIPPEREC

18/ APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION RELATIF A L'ANNEE 2012

M. COLLET. - Je n'ai pas participé au Sipperec, mais j'avais participé aux deux mandats précédents. Je voulais insister sur les propositions nouvelles faites par le syndicat intercommunal, notamment en matière de précarité énergétique. Il participe de plus en plus. La ville de Bagneux et son CCAS les sollicitent beaucoup pour aider le FSL et éviter les coupures de courant et de gaz.

Aujourd'hui, il est important de noter dans le rapport d'activité du Sipperec les nouveaux services proposés. Parmi tous ceux qu'il y avait, il y a celui de relancer les projets de géothermie. Le Sipperec a été un syndicat porteur de ces projets de géothermie, plus largement pour développer les énergies renouvelables.

Il s'oriente notamment vers la production locale de l'électricité renouvelable en aidant les entreprises et les collectivités sur le photovoltaïque. Ce sont deux initiatives innovantes que prend le Sipperec à l'heure actuelle.

Je vous renvoie au rapport du syndicat.

Mme le MAIRE. - Des remarques sur ce rapport d'activité classique ?...

(Aucune.)

Nous prenons acte.

SIFUREP**19/ RAPPORT ANNUEL 2012 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP)**

Mme DAVID. - Il s'agit de prendre connaissance de ce rapport pour l'année 2012. Nous en prenons connaissance chaque année. Ce document retrace l'activité du syndicat dans le cadre des délégations de service public qui concerne le service extérieur des pompes funèbres, la création et la gestion de crématoriums, de maisons funéraires, mais aussi, dans son rôle de conseil auprès des 78 collectivités qui regroupent un territoire très important de 3 270 000 habitants.

Mme le MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous prenons acte.

TARIF

INFORMATIQUE**20/ CREATION DE TARIF DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER POUR LE RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES THD SEINE AVEC SEQUALUM**

Mme SEISEN. - Cette délibération vise à créer un tarif pour l'occupation du domaine public pas la Société Sequalum.

Le tarif proposé est : 15 €/m².

Je re précise le contexte : une DSP a été confiée à Sequalum pour le Conseil général des Hauts-de-Seine. Cette Société vient développer la fibre optique sur la ville de Bagneux. Afin de développer cette fibre, un nœud de raccordement optique construit dans le parking Léo Ferré est déjà opérationnel. Trois sous-répartiteurs optiques permettent de diffuser sur le reste du territoire. Deux sont situés sur l'espace public, dont un sur le parking Léo Ferré au même endroit que le nœud de raccordement optique et le deuxième sur le parking Langevin. Le troisième relève de la Semaba, puisqu'il est sur un de ses terrains. Une convention est en cours de passation.

En commission, nous avons transmis des précisions complémentaires. Pour l'instant, la société Sequalum se focalise sur les immeubles de 12 logements et plus. Nous avons peu de visibilité de calendrier sur le déploiement de la fibre pour les immeubles individuels ou de moins de 12 logements. C'est pour cela que, suite à une proposition d'Orange de faire un périmètre d'expérimentation dans le centre-ville, nous avons accepté la pose d'armoires de mutualisation qui permettent de déployer cette fibre pour ces types d'immeuble ou d'habitation individuelle. C'est peut-être pour cela que vous avez pu voir, courant septembre, l'installation de 21 armoires de mutualisation sur ce secteur.

Nous avons aussi notre propre fibre optique pour les services publics, mais c'est autre chose.

Cela pourrait prêter à confusion.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions à formuler ?

Mme DARVES-BORNOZ. - Une demande de précision : puisque c'est une expérimentation d'Orange pour les moins de 12 logements et vers les individuels, quand aurons-nous une idée de ce que cela peut représenter pour savoir s'ils élargissent ou non l'expérimentation ?

Mme SEISEN. - C'est au 7 octobre que les armoires pour ce secteur d'expérimentation seront posées.

L'ARCEP, l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes, fixe un délai de latence de 3 mois. Tout est gelé pour ce secteur pendant 3 mois. Cela porte le délai jusqu'au 7 janvier. Il est prévu ensuite un nouveau délai de 3 mois pour la finalisation du réseau. À partir du 7 avril, ce sera ouvert à la concurrence et à tous les opérateurs. La commercialisation va commencer à se mettre en route. Même si les armoires de mutualisation ont été posées, on n'en est pas à l'achèvement de cette expérimentation dans le centre. Pour information, d'ores et déjà, Orange nous a sollicités pour une nouvelle expérimentation dans la partie sud de la ville sur les moins de 12 logements et les individuels. Pour l'instant, nous avons juste été approchés.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?...

(Aucune.)

Merci Nadia Seisen de nous donner toutes ces explications sur un dossier fort complexe.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ÉDUCATION

QUOTIENT FAMILIAL

21/ MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL ET DETERMINATION DES BORNES DE QUOTIENT FAMILIAL

Mme DAVID. - Il s'agit de réactualiser les bornes des différentes tranches du quotient familial à hauteur de l'inflation. Cette augmentation des bornes de l'ordre de 1,4 % permet de ne pas pénaliser les familles qui auraient eu une hausse de revenu en 2013 même peu importante et qui se seraient retrouvées dans la tranche supérieure par rapport à l'an dernier.

Pour un peu, nous avons à délibérer de la même manière l'an dernier.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?... Des remarques ?...

(Aucune.)

C'est pour éviter les effets de seuil que les familles se retrouvent à des quotients plus élevés alors que leurs ressources n'ont quasiment pas augmenté.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

22/ CREATION DE TROIS EMPLOIS D'AVENIR POUR LA DEPE - PROPRIETE URBAINE ET LA DIRECTION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN

Mme SEISEN. - Nous avons acté la mise en place du dispositif à l'échelle nationale de 7 emplois d'avenir pour la ville stricto sensu, le fait de commencer de manière modeste en attendant une première évaluation sur la manière dont cela se déroule. Cela a été évoqué de manière plus en détail lors de la commission Droits et citoyenneté.

Plusieurs éléments ont été apportés. Globalement, le bilan à ce jour est très positif, notamment grâce aux réseaux de tuteurs que nous avons mis en place. Un suivi étroit avec la DRH en très bonne entente avec la mission locale fait qu'aujourd'hui nous avons vraiment un suivi précis de ces

jeunes. Nous avons souhaité mettre en place un accompagnement en formation qui n'était pas prévu et pas financé dans le dispositif national.

À ce titre, nous avons souhaité, pour le reste de l'année 2013, ouvrir de nouveau 3 emplois d'avenir qui bénéficient - cela a été le cas pour les 7 premiers - à de jeunes Balnéolais sans ou avec très peu de qualifications. Ils entrent dans les critères fixés par la loi.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions à formuler ?

M. ROUSSEAU. - Une observation.

Je suis resté sur le chiffre de 11. Je crois qu'en commission, on l'a rappelé, ainsi que l'autre soir. Là, j'ai entendu 3 supplémentaires. Nous sommes bien sur 11 prévus initialement ? On est bien d'accord sur ce chiffre ?

Mme SEISEN. - On avait dit 10. Au total, cela fera 7 villes plus 3 villes.

M. ROUSSEAU. - Au départ, on était parti sur 11.

Mme SEISEN. - Non, il était prévu que le CCAS en recrute 3. Ce n'est pas ville stricto sensu. Cela aurait dû faire 10 sur l'ensemble de l'année. L'un des trois emplois identifiés pour le CCAS a été pourvu par une mutation interne, donc pas par un emploi d'avenir. Cela fait partie de la vie de la collectivité. Nous n'avons pas encore pourvu ceux du CCAS. Ceux dont je vous parle concernent la ville stricto sensu.

M. ROUSSEAU. - Une précision : nous avons bien entendu et bien intégré le fait qu'il s'agit d'un emploi pérenne. Ce qui est intéressant, c'est que c'est pour la propreté de la ville. C'est un vrai enjeu.

Merci.

Mme le MAIRE. - Avez-vous d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Notre objectif est de conserver ces jeunes à terme au sein de la collectivité, la stabilité pour ces jeunes, afin qu'ils puissent intégrer pas la suite la fonction publique s'ils donnent satisfaction, bien sûr.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

23/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{EME} CLASSE POUR LA DEPE – ESPACES VERTS

Mme SEISEN. - Cet emploi est créé par transformation d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} décembre 2013 pour recruter un jardinier suite à un départ en retraite.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

24/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{EME} CLASSE ASSURANT LES FONCTIONS D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA DIRECTION DE LA CITOYENNETE - POLICE MUNICIPALE

Mme SEISEN. - Il s'agit de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe assurant les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique par transformation d'un emploi d'agent de maîtrise principal, à compter du 1^{er} décembre 2013.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

25/ CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR POUR LA DIRECTION DE LA CITOYENNETE - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PREVERT

Mme SEISEN. - Il s'agit de créer un emploi d'animateur par transformation d'un emploi de rédacteur, à compter du 1^{er} décembre 2013 pour remplacer un agent ayant muté en interne.

Mme le MAIRE. - Ce ne sont pas des emplois supplémentaires, ce sont des transformations.

Mme SEISEN. - Cela rejoint le débat que l'on a eu en début de Conseil municipal puisque, depuis 2 ou 3 ans, on ne crée de l'emploi que par redéploiement. Ce ne sont donc pas des emplois supplémentaires.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

26/ CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE POUR LA DIRECTION DE L'HABITAT

Mme SEISEN. - Il s'agit de créer un emploi d'attaché par transformation d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} décembre 2013 pour remplacer un agent parti par voie de mutation.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

27/ CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE POUR LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - CELLULE ADMINISTRATIVE

Mme SEISEN. - Il s'agit de créer un emploi d'attaché pour exercer les fonctions de responsable de la cellule administrative par transformation d'un emploi de rédacteur, à compter du 1^{er} décembre 2013 pour pourvoir à la vacance d'emploi du responsable de la cellule administrative.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

28/ CREATION D'UN EMPLOI DE MEDECIN HORS CLASSE A TEMPS NON COMPLET A HAUTEUR DE 8 HEURES HEBDOMADAIRES POUR LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Mme SEISEN. - Il s'agit de créer un emploi de médecin hors classe à temps non complet à hauteur de 8 heures hebdomadaires exerçant les fonctions d'endocrinologue, à compter du 1^{er} décembre 2013 pour remplacer un médecin qui exerçait en vacances jusqu'alors.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

29/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS NON COMPLET A HAUTEUR DE 14 H 30 HEBDOMADAIRES POUR LE LAEP "LE PETIT NUAGE"

Mme SEISEN. - Il s'agit de créer un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 14 h 30 hebdomadaires pour exercer les fonctions d'accueillant au sein du lieu d'accueil enfants/parents "Le Petit Nuage", à compter du 1^{er} décembre 2013.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Il s'agit d'un Conseil municipal exceptionnellement court.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Nous nous retrouvons en Conseil municipal le 17 décembre.

(La séance est levée à 22 h 40.)